

Rapport
d'activité
2023-2024

PRODUCTEURS FORESTIERS BIOÉNERGIQUES





Table des matières

Vision et mission de la Fédération des producteurs
forestiers du Québec

3

Message du président : L'avenir de nos boisés est
entre nos mains

4

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

5

Accroître le revenu des producteurs forestiers

10

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

16

Être un porte-parole crédible des propriétaires et
producteurs forestiers

18

Administrateurs et employés à l'œuvre

22

Organisations affiliées

23



Vision

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

Mission

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs de bois affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.





Message du président : L'AVENIR DE NOS BOISÉS EST ENTRE NOS MAINS



Le secteur forestier s'est mobilisé récemment afin de réfléchir sur l'avenir de la forêt. La scène d'une forêt qui brûle et de communautés en danger a servi de catalyseur pour amorcer cette discussion. Il faut dire que depuis belle lurette, plusieurs acteurs aux intérêts historiquement divergents convergeaient dans leur souhait de renouveler le système de gouvernance des forêts (publiques).

Force est de constater que les forêts du Québec en général, et les forêts privées en particulier, font face à des défis persistants. En ce sens, les tables de réflexion sur l'avenir de la forêt mises sur pied par la ministre auront permis à toutes les clientèles intéressées d'y aller de leurs recommandations pour préserver notre patrimoine.

Comme dans tous les débats visant la forêt, il nous faut d'abord extirper les enjeux de tenure privée de ceux du territoire public. Puis reconnaître les producteurs forestiers comme les seuls acteurs incontournables au regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.

Les producteurs forestiers constituent un heureux mélange entre les mémoires de l'héritage et une vision claire de l'avenir. On ne saurait trouver des solutions durables sans d'abord écouter puis s'allier aux gestionnaires d'expérience de ce territoire.

Au cours des dernières semaines, les producteurs forestiers de toutes les régions ont proposé une vision d'avenir des forêts. Une forêt saine, luxuriante, aménagée et contribuant autant à l'économie des régions qu'à l'environnement des communautés. Ils ont aussi soumis plusieurs pistes de solutions pour accomplir cette vision.

Je retiens tout d'abord l'accroissement du soutien pour différentes initiatives en forêt privée telles que l'aménagement responsable de la biodiversité, la sylviculture d'adaptation des écosystèmes forestiers aux changements climatiques et la production de bois répondant aux attentes de la société pour des matériaux verts et renouvelables.

De plus, il est nécessaire de régionaliser davantage les programmes proposés afin de permettre aux producteurs de s'attaquer aux menaces locales et de saisir des opportunités qui se présentent. D'autre part, les producteurs ne pourront pas façonner la forêt de l'avenir si l'environnement réglementaire ne leur accorde aucune marge de manœuvre pour réaliser les interventions forestières indispensables à l'atteinte des objectifs. La cloche de verre ne peut, à elle seule, être garante du futur de nos boisés.

**« LES PRODUCTEURS FORESTIERS
CONSTITUENT UN HEUREUX MÉLANGE
ENTRE LES MÉMOIRES DE L'HÉRITAGE
ET UNE VISION CLAIRE DE L'AVENIR.
ON NE SAURAIT TROUVER DES SOLUTIONS
DURABLES SANS D'ABORD ÉCOUTER PUIS
S'ALLIER AUX GESTIONNAIRES D'EXPÉRIENCE
DE CE TERRITOIRE. »**

Quoi qu'il en soit, il sera nécessaire de veiller à ce que les décisions prises contribuent à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers puisqu'en définitive, il est primordial de soutenir les acteurs au centre de ce changement. La perspective de prospérité est un argument convaincant pour intéresser davantage de propriétaires à mettre en valeur leurs boisés. En ce sens, le resserrement du principe de résidualité, en le corroborant à la reconnaissance du coût de production en forêt privée, permettrait de s'assurer que les producteurs opèrent de manière rentable. Le développement d'une économie forestière verte, moderne, prospère et solidaire de toute sa filière aussi.

L'avenir de nos boisés est entre nos mains. À nous d'être porteurs de solutions.

Gaétan Boudreault

Producteur forestier et président de la FPFQ



Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, d'incitatifs fiscaux et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Réalisations 2023-2024

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risquées offrent une rentabilité supérieure, le marché ne valorise pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, il ne rémunère pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Chaque année, la FPFQ est très active auprès des autorités gouvernementales pour démontrer la nécessité d'augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts privées afin de joindre un plus grand nombre de propriétaires. Considérant le contexte inflationniste, il devient urgent de prévoir un mécanisme d'indexation des budgets dédiés à la mise en valeur des forêts privées, à défaut de quoi, les superficies aménagées diminueront année après année, repoussant ainsi l'atteinte des objectifs que le gouvernement s'est lui-même fixés.

Annonces d'investissement en mise en valeur des forêts privées

En 2023-2024, le MRNF a multiplié les annonces ponctuelles pour suppléer aux besoins de mise en valeur des forêts privées, soit :

- une somme de 5 M\$ pour bonifier l'aide financière accordée aux producteurs forestiers dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées en 2023-2024;
- un montant de 8,1 M\$ pour accroître la mise en valeur des forêts privées et la production de plants forestiers de 2023 à 2026 dans le cadre du Plan pour une économie verte (PMO-PEV 2030);
- un investissement supplémentaire de 3,2 M\$ pour soutenir la mise en valeur de la forêt privée en 2023-2024.



Le 13 décembre 2023, la ministre des Ressources naturelles et des forêts, Mme Maité Blanchette-Vézina, annonçait des budgets supplémentaires aux partenaires de la forêt privée.



Budget du Québec 2024 : 147 M\$ pour soutenir les investissements sylvicoles en forêt privée

Une annonce de taille attendait les producteurs forestiers le 12 mars 2024 quand le gouvernement du Québec a annoncé qu'il injectera une somme de 147 M\$ sur une période de cinq ans pour soutenir les investissements sylvicoles en forêt privée et incidemment y accroître l'approvisionnement en bois. Cette annonce permettra de valoriser le potentiel de récolte inexploité des forêts privées et de produire davantage de bois dans un contexte où l'approvisionnement de l'industrie forestière sera tendu, notamment en raison des feux de forêt de 2023. Cette annonce répond en partie à l'appel de la FPFQ puisque ces sommes assurent une prévisibilité budgétaire pour les activités de mise en valeur des forêts privées jusqu'en 2028-2029.

Obtenir une fiscalité adaptée à la production forestière

Depuis sa fondation, la FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés. Ces revendications visent tant le régime de fiscalité foncière que celui sur la fiscalité sur le revenu.

Au cours des dernières années, la FPFQ a attiré l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur l'importance d'améliorer l'environnement fiscal des producteurs forestiers, notamment par l'introduction de la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation foncière des municipalités. Concernant cette dernière mesure, la FPFQ a poursuivi son objectif d'informer les producteurs forestiers et leurs municipalités sur l'importance d'utiliser cette nouvelle catégorie afin de stimuler la mise en valeur des forêts privées en abaissant le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66,6 à 100 % du taux de base. Pour l'instant, près d'une quarantaine de municipalités du Québec ont adopté une baisse moyenne de 18 % du taux de taxation foncière des immeubles forestiers sur leur territoire.

Pendant ce temps, la FPFQ poursuit, avec les Propriétaires forestiers du Canada, des représentations afin que le gouvernement fédéral introduise le concept de régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel qui permettrait aux propriétaires de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de leurs revenus forestiers en vue de futurs investissements sur leurs terres.

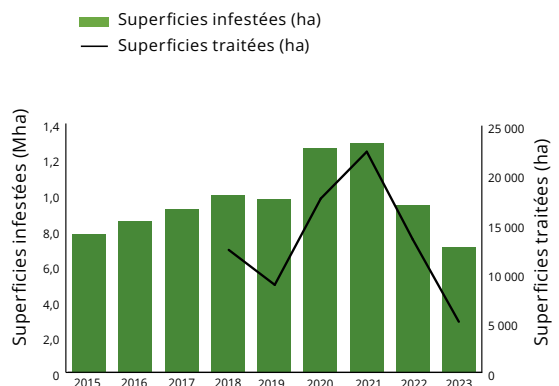
Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit depuis 2006 en forêt privée affecte présentement une superficie équivalente à

10 % de toutes les forêts privées du Québec. On estime à 16 000 le nombre de propriétaires de boisés affectés par l'épidémie. Afin d'atténuer les impacts, la FPFQ, Groupements forestiers Québec et le MRNF travaillent de concert depuis 2016 pour agir tant à l'échelle provinciale que régionale. Les travaux de cette cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse en forêt privée visent, entre autres, à répondre aux besoins en travaux sylvicoles des régions affectées.

En 2023, le programme de protection des petites forêts privées a permis d'arroser une superficie de 5 125 hectares, en baisse de plus de 60 % par rapport à l'année précédente en raison de la diminution de l'intensité de l'épidémie, principalement au Bas-Saint-Laurent. La mise en œuvre de ce programme est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies qui travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée. Pour bénéficier de ces interventions, les propriétaires doivent être enregistrés comme producteurs forestiers.

Évolution des superficies infestées et du programme de protection des petites forêts privées contre la tordeuse



Reconduction du programme

En mai 2023, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina a annoncé la reconduction du programme de protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour les petites forêts privées. Ce programme, qui devait prendre fin le 31 mars 2023, est ainsi prolongé jusqu'en 2027 afin de répondre aux besoins de protection qui sont toujours présents.

Participer à la lutte contre les changements climatiques

Les boisés des 134 000 propriétaires forestiers du Québec constituent des puits de carbone leur permettant de participer activement à la lutte contre les changements climatiques. Les investissements sylvicoles réalisés en forêt privée depuis des décennies permettent d'accroître la séquestration de carbone des forêts privées.

Le gouvernement canadien poursuit son plan visant à reboiser deux milliards d'arbres avec une enveloppe de 3,16 G\$ sur 10 ans. La PPFQ poursuit quant à elle ses représentations afin que les paramètres du programme permettent aux producteurs forestiers de participer activement à cet effort collectif de lutte contre les changements climatiques. En 2021-2022, une entente fédérale-provinciale découlant de ce programme a permis d'investir 7,8 M\$ en reboisement de superficies en forêt privée affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Une nouvelle entente se fait toujours attendre depuis.

La PPFQ est aussi soucieuse de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. Elle participe à diverses initiatives et consultations pour identifier des solutions qui permettront aux propriétaires forestiers de faire face à ce défi. Pensons à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou bien la diversification des sources de revenus pour permettre aux producteurs de faciliter l'adaptation de leurs boisés aux changements climatiques, d'y séquestrer davantage de carbone et de soutenir la protection de la biodiversité.

Défendre le droit de réaliser des activités forestières commerciales

La PPFQ intervient fréquemment auprès du gouvernement, du milieu municipal et de la société civile pour défendre le droit des producteurs forestiers de réaliser des activités forestières commerciales. La recherche d'exemptions dans un contexte de

complexification réglementaire, mais également la mise en place de formations et la diffusion d'informations sensibles constituent des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif.

Au cours des dernières années, la PPFQ a produit une série de fiches destinées à agrémenter les plans d'aménagement forestier bonifiés. Ces fiches, validées par des experts, contiennent une brève description des milieux, des espèces sensibles et des mesures de mitigation adaptées au contexte de la forêt privée. La PPFQ a également participé à la mise en place d'une formation concernant les nouvelles exigences légales touchant les milieux humides et hydriques et produit une vidéo démontrant les nouvelles exigences réglementaires concernant la protection des milieux humides. Elle a de plus publié la 5^e édition révisée du guide Saines pratiques d'intervention en forêt privée : guide terrain. Les propriétaires de boisés et les entrepreneurs forestiers y trouveront une multitude de recommandations portant sur la construction de chemins, l'aménagement de traverses de cours d'eau, la récolte de bois, la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que la sécurité au travail.

Modification substantielle des amendes en cas d'abattage illégal

Le Gouvernement du Québec a adopté en décembre 2023 une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui a eu pour conséquence de quintupler le montant des amendes en cas d'abattage illégal d'arbres en forêt privée. Les changements réalisés sans consultation du secteur forestier avaient comme objectif de mieux protéger les boisés urbains contre les activités illégales de déboisement. Toutefois, l'impact pour la foresterie forêt privée pourrait s'avérer catastrophique puisque l'amende maximale prévue s'élève à 1 000 \$ par arbre abattu et jusqu'à 100 000 \$ par hectare déboisé. Une situation exacerbée par l'incohérence réglementaire qui règne en forêt privée où chacune des municipalités a le pouvoir d'établir une réglementation distincte. À la suite de ces changements législatifs, la PPFQ est intervenue rapidement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de caractériser l'impact de ce changement pour les producteurs et demander des modifications immédiates au projet de loi.

Plan Nature 2030 : s'allier aux propriétaires forestiers pour protéger la biodiversité

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) publiera en 2024 une stratégie pour respecter les engagements de la COP15 visant à lutter contre l'effondrement de la biodiversité. L'aménagement durable des territoires forestiers constituant une des cibles phares de ce plan, la FPFQ est intervenue pour rappeler que les propriétaires forestiers sont des acteurs incontournables au regard de la protection et de la mise en valeur de la biodiversité en forêt privée. Parmi les solutions proposées, le développement d'une servitude forestière, permettant la récolte de bois et l'acériculture tout en protégeant des éléments spécifiques de la biodiversité et la connectivité du réseau d'aires protégées.

Évolution des programmes visant la mise en valeur des forêts privées

La FPFQ défend auprès du gouvernement l'importance des programmes visant la mise en valeur des forêts privées qui offrent une aide pour financer l'encadrement professionnel des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ces programmes sont administrés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées qui accréditent près d'une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes sont des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers.

En plus des contributions directes réalisées par les producteurs forestiers, le financement pour le soutien à la mise en valeur des forêts privées provient principalement du gouvernement provincial, mais également de l'industrie forestière et ponctuellement du gouvernement fédéral. En 2023, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont, en tout et pour tout, atteint 81,6 M\$ (+8,7 M\$ par rapport à 2022). Cette augmentation provient de plusieurs annonces ponctuelles du MRNF pour suppléer aux besoins de mise en valeur des forêts privées, soit :

- une somme de 5 M\$ pour bonifier l'aide financière accordée aux producteurs forestiers dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées en 2023-2024;
- un montant de 8,1 M\$ pour accroître la mise en valeur des forêts privées et la production de plants forestiers de 2023 à 2026 dans le cadre du Plan pour une économie verte (PMO-PEV 2030);
- un investissement supplémentaire de 3,2 M\$ pour soutenir la mise en valeur de la forêt privée en 2023-2024.

**Montants octroyés par le MRNF aux programmes visant
la mise en valeur des forêts privées par territoire d'agence régionale en 2023**

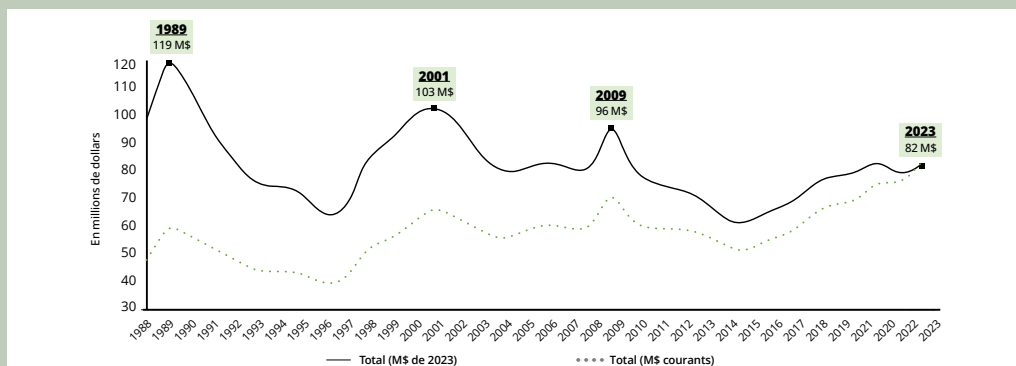
Exercice 2023-2024					
Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)	Mesure 2021- 2024 de 43 M\$ - montant en 2023	Plan pour une économie verte	Total
Abitibi	1 686 700 \$	2 615 080 \$	2 296 000 \$	1 307 888 \$	7 905 668 \$
Appalaches	2 839 220 \$	142 494 \$	1 066 000 \$	155 118 \$	4 202 832 \$
Bas-Saint-Laurent	8 599 600 \$	304 033 \$	2 583 000 \$	261 157 \$	11 747 790 \$
Bois-Francs	2 312 400 \$	86 888 \$	738 000 \$	32 899 \$	3 170 187 \$
Chaudière	2 778 980 \$	122 049 \$	1 066 000 \$	53 257 \$	4 020 286 \$
Côte-Nord	500 900 \$	- \$	615 000 \$	- \$	1 115 900 \$
Estrie	3 216 000 \$	96 488 \$	1 353 000 \$	51 207 \$	4 716 695 \$
Gaspésie-Les-Îles	2 997 150 \$	54 226 \$	943 000 \$	178 172 \$	4 172 548 \$
Lac-Saint-Jean	2 154 550 \$	676 224 \$	779 000 \$	480 534 \$	4 090 308 \$
Lanaudière	1 005 200 \$	- \$	512 500 \$	- \$	1 517 700 \$
Laurentides	1 356 150 \$	- \$	594 500 \$	- \$	1 950 650 \$
Mauricie	1 480 400 \$	- \$	984 000 \$	- \$	2 464 400 \$
Montréal	1 345 650 \$	- \$	471 500 \$	- \$	1 817 150 \$
Outaouais	1 506 000 \$	369 682 \$	1 435 000 \$	172 235 \$	3 482 917 \$
Région de Québec	1 871 800 \$	- \$	943 000 \$	49 268 \$	2 864 068 \$
Saguenay	1 005 700 \$	193 911 \$	697 000 \$	228 986 \$	2 125 597 \$
Témiscamingue	343 600 \$	- \$	553 500 \$	- \$	897 100 \$
Total	37 000 000 \$	4 661 075 \$	17 630 000 \$	2 970 721 \$	62 261 796 \$

Source : Compilation de la PFPQ à partir des informations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Notes : Un budget de 100 000 \$ pris à même le PAMVFP et non distribué aux agences finance des projets ponctuels suprarégionaux dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées. Pour l'année financière 2023-2024, des budgets supplémentaires de 5 M\$ et 3,2 M\$ ont été alloués à la forêt privée dans le cadre du PAMVFP. Le FEFEC est doté d'un budget total de 25 M\$ réparti régionalement en fonction des superficies de travaux sylvicoles. Les montants inscrits correspondent au montant maximal disponible pour réaliser le projet de boisement de friches en forêt privée pour l'année financière 2023-2024. La mesure 2021-2024 de 43 M\$ vise à augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée, à protéger les investissements déjà consentis par l'entretien des plantations réalisées et à accroître la contribution des forêts privées à la lutte contre les changements climatiques. Un budget total de 8,1 M\$ est alloué de 2023 à 2026 afin d'atténuer les changements climatiques par le boisement et le reboisement en forêt privée, dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV 2030).

D'autres mesures de soutien sont également offertes aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des programmes visant la mise en valeur de la forêt privée, du remboursement des taxes foncières ainsi que des montants versés par les usines de transformation du bois aux agences.

Évolution des budgets pour la mise en valeur des forêts privées





Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente de bois, l'organisation du transport de bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché du bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Réalisations 2023-2024

Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs en forêt privée puisqu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Les livraisons de bois de la forêt privée ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 22 % de l'approvisionnement total des usines de transformation.

Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

Assurer le respect du principe de la résidualité

Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 148 consultations différentes concernant l'allocation ou le transfert de bois issu des forêts publiques aux usines de transformation du bois. Ces consultations auront permis d'évaluer l'impact de ces allocations sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois pour défendre la place de la forêt privée et le caractère résiduel du bois de la forêt publique, comme établi par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

La FPFQ propose constamment des pistes pour améliorer le respect du principe de la résidualité, notamment en amendant le processus administratif de consultation dans le cadre de la gestion de droits forestiers et par la réalisation d'un bilan annuel permettant d'illustrer le respect du principe de la résidualité dans l'attribution des volumes de bois des forêts publiques.

Les nouveaux calculs de possibilité forestière en forêt privée

Les calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée permettent d'évaluer le niveau maximal de récolte annuelle des différentes régions du Québec. Au cours de la dernière année, la FPFQ a débuté une nouvelle ronde de calculs de possibilité forestière en forêt privée alors que deviennent disponibles les données du 5^e inventaire écoforestier. Déjà, on remarque une augmentation significative des volumes de bois sur pied, ce qui témoigne des efforts d'aménagement forestier et d'investissements sylvicoles réalisés ces dernières décennies.

Un premier banc d'essai réalisé pour le compte des agences de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et des Appalaches, en collaboration avec le MRNF et les consultants WSP et DGR, a permis de valider l'utilisation d'une méthodologie simplifiée et d'une série de nouveaux intrants. La FPFQ est à pied d'œuvre pour proposer cette solution de calcul à l'ensemble des agences régionales de mise en valeur des forêts privées.



Évaluer le volume de bois mobilisable en forêt privée

En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, un exercice d'évaluation du bois mobilisable est réalisé à partir de plusieurs informations, dont la possibilité de récolte forestière. Ces données permettent d'estimer tous les cinq ans les volumes pouvant réalistement y être récoltés advenant des conditions optimales de mise en marché. L'évaluation du volume de bois mobilisable en forêt privée permet de limiter les octrois de bois des forêts publiques lorsque du bois des forêts privées est disponible. La FPFQ et les syndicats et offices affiliés veillent au respect du principe de résidualité en participant aux consultations sur les ventes de gré à gré et les plans spéciaux de récupération des bois affectés par des catastrophes naturelles qui accroissent ponctuellement l'offre de bois des forêts publiques.

Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels et périodiques aux acteurs du secteur forestier.

Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante pour maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneur. Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse du MRNF.

Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective

Au cours des dernières années, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont dû, tour à tour, défendre devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois de sciage. En février 2023, la RMAAQ rendait une décision favorable au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec alors qu'elle procédait toujours à l'analyse des deux autres projets soumis. Dans ces dossiers successifs, la FPFQ a appuyé techniquement ces syndicats en produisant des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ, car le dénouement de ces dossiers est susceptible d'impacter des milliers de producteurs forestiers soucieux d'obtenir des conditions équitables de mise en marché du bois de sciage.

EN FÉVRIER 2023, LA RMAAQ RENDAIT
UNE DÉCISION FAVORABLE AU SYNDICAT
DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC
ALORS QU'ELLE PROCÉDAIT
TOUJOURS À L'ANALYSE
DES DEUX AUTRES
PROJETS SOUMIS.





Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

En septembre 2023, le gouvernement canadien a contesté une fois de plus les droits sur le bois d'œuvre canadien imposés par les États-Unis à la suite d'une décision de l'ALENA. Depuis la fin, le 12 octobre 2015, du dernier accord sur le bois d'œuvre résineux, les exportations canadiennes de bois d'œuvre sont assujetties à des tarifs antidumping et compensateurs inéquitables qui nuisent à l'ensemble du secteur. La FPFQ continue de défendre la demande d'exemption pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis en poursuivant les représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial. Au cours des dernières années, la FPFQ a fourni au MRNF des analyses et des données sur les livraisons en forêt privée afin de répondre aux demandes du gouvernement américain.

Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et analyses susceptibles d'influencer les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre le site Web *InfoBois.ca*, accessible uniquement à ses affiliés. La veille effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines et des indicateurs macro-économiques qui font réagir les marchés. Cette veille provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché du bois. Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ces analyses de marché dans la revue *Forêts de chez nous* et son infolettre *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que sur le site Web *foretprivee.ca*.



Diriger le bon bois à la bonne usine : PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître le meilleur marché pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Les utilisateurs bénéficient également d'une veille économique, d'alertes en direct de changements de prix du bois, d'un calculateur de revenus pour les producteurs soucieux d'évaluer le rendement de leurs chantiers ainsi que d'informations supplémentaires sur le statut de réception de bois rond par les différentes usines couvertes par l'outil. Cette application, disponible dans presque toutes les régions du Québec, devient peu à peu l'outil de référence pour les producteurs et entrepreneurs forestiers qui désirent mieux connaître le marché du bois et ainsi accroître leurs revenus.



Forêts privées certifiées du Québec

La FPFQ, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont mis sur pied l'organisme provincial Forêts privées certifiées du Québec afin de favoriser la certification des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés.

L'organisme permet la mise en commun de l'expertise et des ressources œuvrant à la certification forestière en unifiant les initiatives régionales sous un même certificat de la norme du Forest Stewardship Council® (FSC®). Le certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité selon le FSC®, certificat numéro FSC-C015405, est détenu par Forêts privées certifiées du Québec et couvre près de 150 000 hectares de forêts en Estrie, en Montérégie et en Gaspésie. L'initiative a nécessité l'implication étroite de 10 groupements forestiers et conseillers forestiers. Elle regroupe plus de 2 500 propriétaires de boisés, la Forêt communautaire Hereford ainsi que les MRC Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé et Le Rocher-Percé.



Vente de crédits de carbone forestier

Le MELCCFP a adopté en décembre 2022 un *Règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* visant à permettre la vente de crédits de carbone forestier aux entreprises devant compenser leurs émissions de carbone. Bien que le fardeau technique et administratif soit important, les producteurs pourront dorénavant vendre des crédits de carbone forestier sur le marché du carbone Québec-Californie. Les activités admissibles sont le boisement de superficies non forestières et le regarni de la régénération naturelle. Après avoir participé aux consultations visant l'élaboration de ce règlement, la FPFQ tentera de se coordonner avec les autres acteurs de la forêt privée afin d'établir des mécanismes permettant de simplifier la vente de crédits et ainsi accroître les bénéfices aux producteurs. L'agglomération des ventes est une option qui devra être envisagée afin de diminuer le fardeau administratif.

LES ACTIVITÉS ADMISSIBLES
SONT LE BOISEMENT DE
SUPERFICIES NON FORESTIÈRES
ET LE REGARNI DE LA
RÉGÉNÉRATION NATURELLE.





Les statistiques de mise en marché du bois

Entre janvier et décembre 2023, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,0 Mm³ de bois, toutes essences confondues. En 2023, 77 % des livraisons de bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 9 % aux usines de panneaux et autres utilisations, 11 % aux usines de pâtes et papiers ainsi que 2 % aux usines de biomasse. Ce dernier secteur d'activité est introduit pour la première fois dans nos statistiques puisqu'il était auparavant associé aux autres utilisations.

Volume de bois mis en marché en 2023 par produit et région (m³)

Plan conjoint	Biomasse	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2023	Proportion de la mise en marché	Total en 2022	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	100	0	164 000	157 000	321 200	5 %	401 200	-20 %
Bas-Saint-Laurent	24 900	100 900	1 129 100	60 100	1 315 000	22 %	1 200 700	10 %
Beauce	0	140 500	764 800	0	905 300	15 %	931 200	-3 %
Centre-du-Québec	46 200	17 200	134 100	19 700	217 200	4 %	231 200	-6 %
Côte-du-Sud	3 800	51 100	295 600	0	350 600	6 %	354 600	-1 %
Gaspésie	0	9 000	96 000	3 500	108 500	2 %	144 200	-25 %
Gatineau	2 200	1 100	42 500	48 200	94 100	2 %	94 600	-1 %
Laurentides et Outaouais	0	7 300	104 000	71 200	182 500	3 %	191 800	-5 %
Mauricie	43 100	300	241 400	32 000	316 800	5 %	227 600	39 %
Pontiac	0	3 700	40 200	31 600	75 400	1 %	77 300	-2 %
Québec	3 100	84 000	731 700	34 300	853 100	14 %	811 900	5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	500	7 300	234 600	95 400	337 900	6 %	366 000	-8 %
Sud du Québec	0	248 700	653 200	0	901 900	15 %	942 400	-4 %
Forêt privée du Québec	123 900	671 100	4 631 200	553 000	5 979 400	100 %	5 974 700	0 %

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine.

Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

La valeur du bois mis en marché en 2023 est évaluée à 503 M\$, ce qui représente une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. En 2023, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine, moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 374 M\$, en baisse de 38 M\$.

Valeur estimée du bois mis en marché en forêt privée en 2023 par type d'utilisation

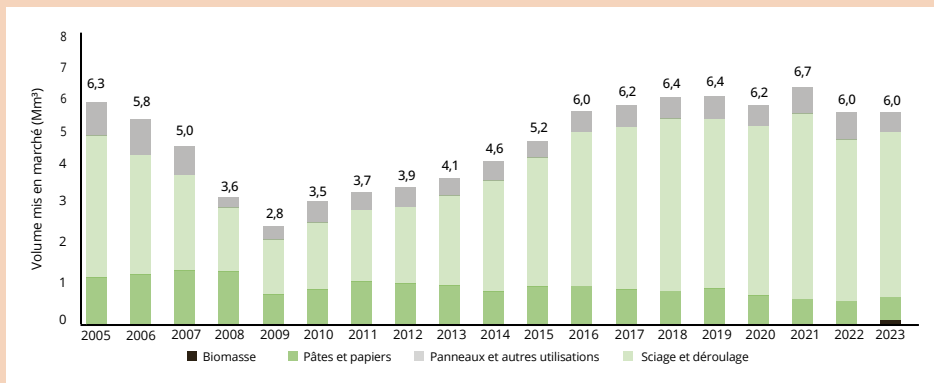
Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Biomasse	7 002 000 \$	4 861 000 \$
Pâtes et papiers	37 539 000 \$	25 768 997 \$
Sciage et déroulage	425 340 000 \$	322 254 000 \$
Panneaux et autres utilisations	32 637 000 \$	21 484 000 \$
Total	502 517 000 \$	374 368 000 \$



La demande pour le bois des forêts privées

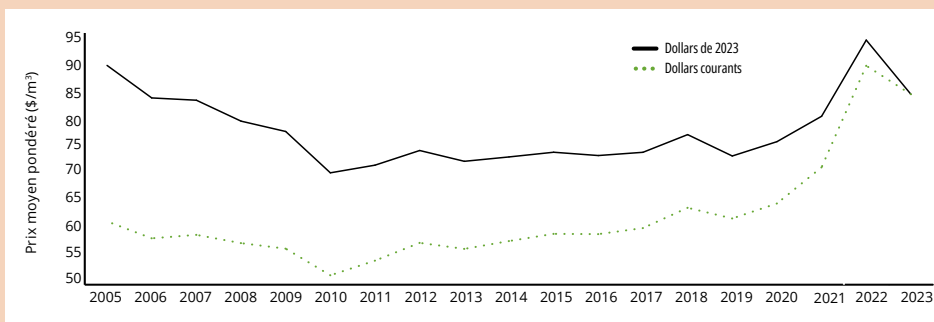
Globalement, 73 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 27 % du volume des livraisons. Le volume total mis en marché stagne d'une année à l'autre (+0,1%). Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³ chaque année.

Évolution des livraisons par les producteurs de la forêt privée



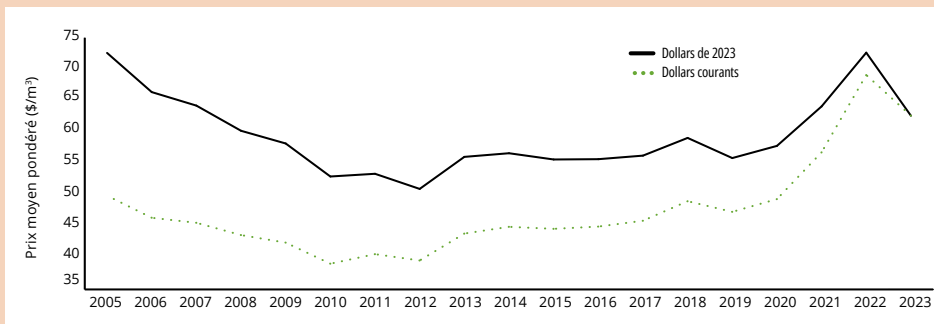
Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée

(estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)



Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée

(estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)





Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

Les actions de la FPFQ visent à accroître la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec afin de générer une mise en commun de ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des autorités politiques et économiques. L'obtention de cette cohésion est notamment possible par l'important effort de communication envers des dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers.

Réalisations 2023-2024

Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. Ces assemblées sont l'occasion de prendre le pouls des producteurs, d'échanger sur l'évolution des dossiers et de synchroniser les actions.



Rédiger l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS*

Forêts de chez nous PLUS est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question.

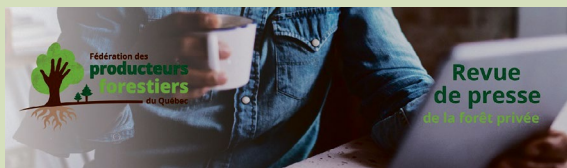


Publier la revue *Forêts de chez nous*

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec La Terre de chez nous et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers et acéricoles. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.

Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.





Reconnaître le travail des leaders en syndicalisme forestier

Chaque année, la PPFQ honore la contribution d'un leader en syndicalisme forestier par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon. En 2023, le récipiendaire fut M. Raymond Thibeault qui a œuvré plus de 40 ans en syndicalisme forestier, dirigeant tour à tour le Syndicat des producteurs de bois de Nicolet puis le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Il a su mener à bien ses mandats de porte-parole et de négociateur pour un groupe important d'offices au fil du temps et a contribué à des relations respectueuses et harmonieuses avec les partenaires régionaux, ses collaborateurs et ses équipes tout au long de sa carrière.

Parmi ses réalisations, notons sa participation à la fin des années 70 à la mise en place des groupements forestiers dans le Centre-du-Québec, à la consolidation du territoire entre le Plan conjoint du Sud du Québec avec l'intégration de la Montérégie et la mise en place de la certification forestière FSC® sur le territoire du Plan conjoint du Sud du Québec, soit un des plus grands certificats en Amérique du Nord en petite forêt privée.



Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la réception des publications, l'association Amis de la forêt privée procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et l'abonnement à la revue *Forêts de chez nous*.



Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Les représentants de la PPFQ siègent à plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES et la Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.



Mandat : Être un porte-parole crédible des producteurs forestiers

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers auprès de l'État et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessitent cependant des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

Réalisations 2023-2024

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leurs activités

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée annuellement par la FPFQ, *La forêt privée chiffrée* recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler les informations factuelles sur la forêt privée et à partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication est disponible sur le site foretprivate.ca.



CHAIRE DE LEADERSHIP
EN ENSEIGNEMENT EN
GESTION DURABLE
DES FORÊTS PRIVÉES

Chaire universitaire sur la gestion durable des forêts privées

La FPFQ est membre fondatrice et partenaire financière de la Chaire de leadership en enseignement (CLE) en gestion durable des forêts privées de l'Université Laval. Depuis sa création en 2018, la CLE a permis aux forêts privées de s'imposer comme domaine d'études et d'enseignement au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval grâce à l'embauche d'une professeure dont le mandat est spécifiquement dédié à cette thématique.

Dans la sphère de l'enseignement universitaire, le cours optionnel Aménagement des forêts privées, offert dans le cadre des programmes de baccalauréat en foresterie, deviendra à compter de 2024 un cours obligatoire dans le programme Aménagement et environnement forestiers (formation des ingénieurs forestiers). Dans la sphère de la production et du transfert de connaissances, quatre événements retiennent l'attention, soit le développement d'une formation en communication offerte aux professionnels du secteur forestier privé (communiquer avec des propriétaires forestiers privés : une boîte à outils), un colloque étudiant, un colloque scientifique tenu dans le cadre du congrès de l'ACFAS et une journée de séminaire et de réflexion destinée aux professionnels de la forêt privée. La CLE a permis la réalisation de 15 projets de fin d'études au baccalauréat et à quatre étudiants d'entreprendre des mémoires de maîtrise en recherche sur différentes thématiques spécifiques aux forêts privées. Des activités de production de connaissances et de recherche ont mené à la rédaction de trois rapports portant sur l'enseignement de la forêt privée et à la réalisation d'un projet de recherche portant sur le plan d'aménagement forestier. Finalement, les différentes activités de la CLE ont permis à une vingtaine d'étudiants de vivre des expériences professionnelles en lien avec les forêts privées.



Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La FPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour défendre le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les mémoires et interventions de la FPFQ ont porté sur :

- la révision de droits forestiers et l'octroi de volumes ponctuels en provenance de la forêt publique auprès de différents industriels forestiers;
- la défense de l'intérêt des propriétaires forestiers dans le cadre du nouveau régime d'expropriation mis en place par le gouvernement du Québec;
- l'appui à la mise en place d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel;
- l'intérêt de s'allier aux propriétaires forestiers pour protéger en mettre en valeur la biodiversité en forêt privée dans le cadre du Plan Nature 2030 du Québec et de la Stratégie canadienne pour la biodiversité;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- l'importance de protéger le territoire agricole et d'y favoriser la sylviculture pour le mettre en valeur;
- l'accroissement du financement des budgets de mise en valeur des forêts privées;
- la nécessité pour le gouvernement de collaborer avec la FPFQ pour résoudre les enjeux des producteurs forestiers, notamment en lien avec l'accès aux marchés, le soutien à la sylviculture et la complexification de la réglementation;
- l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec;
- la simplification du protocole fédéral de crédits compensatoires pour l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier en terres privées;
- la réflexion sur l'avenir de la forêt;
- la responsabilisation du secteur municipal dans les enjeux de forêt privée et l'intégration des enjeux des producteurs aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
- les consultations prébudgétaires des gouvernements provincial et fédéral.
- la qualité des inventaires en forêt privée alors que s'amorce le 6e inventaire écoforestier.

Réflexion sur l'avenir de la forêt

La FPFQ a participé activement à la réflexion sur l'avenir de la forêt initiée par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina. Cette consultation a débuté par une tournée des régions où les syndicats de producteurs forestiers ont pu présenter leur vision d'avenir pour la forêt privée et les besoins des producteurs forestiers pour la réaliser. Elle s'est terminée par une rencontre nationale le 11 avril 2024 à laquelle la FPFQ a été conviée. Ce fut le moment pour la FPFQ de proposer des solutions pour l'avenir de la production de bois, pour l'avenir des écosystèmes forestiers et pour l'avenir de la biodiversité en forêt privée. La mise en application de cette vision de la forêt de l'avenir nécessitera des propriétaires forestiers mobilisés, des acteurs du secteur forestier engagés et un gouvernement convaincu. Le mémoire présenté dans le cadre de cette consultation peut être consulté sur le site foretprivee.ca.





Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes aux enjeux des producteurs forestiers est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- souligner les attentes des producteurs forestiers dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la forêt;
- signifier la satisfaction des producteurs suite à la reconduction du programme de protection contre la tordeuse;
- mettre de l'avant la contribution des forêts privées dans l'économie canadienne;
- souligner les récipiendaires du prix Henri-Paul-Gagnon et des bourses commémoratives Peter-deMarsh et Christopher-Lee;
- saluer la bonification des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- accueillir favorablement le Budget 2024 du Gouvernement du Québec qui promet d'investir dans la sylviculture en forêt privée.

Ces campagnes se sont traduites par l'émission de six communiqués qui ont généré la rédaction de plusieurs dizaines d'articles dans des revues, journaux, sites Web et ont mené à de multiples entrevues, tant au niveau régional que national. Ces initiatives permettent de positionner la FPFQ comme une interlocutrice importante du secteur forestier québécois et d'accroître le pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers.

Participer à la vie publique sur les réseaux sociaux

La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube et LinkedIn pour joindre les médias, les producteurs et les autres intervenants intéressés par son action. En 2023-2024, la FPFQ a mis l'accent sur la réactivation et la modernisation de sa présence sur les réseaux sociaux pour donner suite aux recommandations d'un audit sur ses outils de communication. Chaque semaine, la page Facebook informe les propriétaires forestiers sur des dossiers d'intérêt alors que la page LinkedIn permet d'intéresser les acteurs de milieu forestier en ce qui a trait aux enjeux des producteurs forestiers.



Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, former des coalitions sur les enjeux et convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux, des industriels et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ livrent régulièrement des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées. Cette année, ces conférences furent livrées :

- Évolution des volumes disponibles et mobilisables en forêt privée dans le cadre du colloque Mont-Laurier : une forêt, un réseau, un approvisionnement durable organisé par FORAC.
- Préoccupations et enjeux des producteurs forestiers dans le cadre du congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.
- Les crédits de carbone forestier dans le cadre d'une assemblée d'information du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.
- La mise en marché du bois en forêt privée québécoise pour une délégation de producteurs forestiers d'Aquitaine.



CANADIAN
FOREST
OWNERS | PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS du
CANADA

Implication auprès des Propriétaires forestiers du Canada

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, comme la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein des Propriétaires forestiers du Canada (PFC) qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

PFC vise à défendre les intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers canadiens, petits et grands. L'organisation représente plus de 450 000 petits propriétaires de boisés ainsi que quelques grands propriétaires forestiers canadiens. Elle assure la promotion des intérêts économiques et sociaux des propriétaires forestiers canadiens en représentant leur point de vue d'une voix nationale unifiée. PFC fournit une plateforme permettant à tous ses membres de partager leurs connaissances sur la recherche, la politique environnementale, l'intendance et la valorisation des ressources forestières privées.

Les administrateurs : une équipe de passionnés

Le conseil d'administration de la PPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Gaétan Boudreault
Président
Région de Québec



André Roy
Premier vice-président
Sud du Québec



Pierre-Luc Arsenault
Deuxième vice-président
Gaspésie



Maurice Veilleux
Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent



Laurier Mongrain
Membre de l'exécutif
Mauricie



Normand Roy
Abitibi-Témiscamingue



Carol Fortin
Beauce



Yvon Boisvert
Centre-du-Québec



Pierre Lemieux
Côte-du-Sud



Yvon Parker
Gatineau



Jacques Gévry
Laurentides et
Outaouais



Nicolas Brodeur
Pontiac



Michel Côté
Région de Québec



Pierre-Maurice Gagnon
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Employés

La permanence de la PPFQ est composée de M. Vincent Miville, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, directeur général adjoint, Mme Sabrina Verreault, secrétaire de direction (jusqu'en septembre 2023), Mme Isabelle Rainville, secrétaire de direction (depuis février 2024), Mme Camille Bonhomme, responsable à l'aménagement forestier, Mme Cassie Vidal, économiste forestière, M. Patrick Cartier, consultant et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.



Vincent Miville,
ing.f., M. Sc.
Directeur général



Marc-André Rhéaume,
ing.f.
Directeur général adjoint



Sabrina Verreault
Secrétaire de
direction



Isabelle Rainville
Secrétaire de
direction



Camille Bonhomme,
ing.f.
Responsable à
l'aménagement
forestier



Cassie Vidal,
M. Sc.
Économiste forestière



Patrick Cartier,
ing.f.
Consultant



Gérald Vinette
Adjoint administratif

Organisations affiliées

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
spbat.qc.ca 819 762-0835

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

284, rue Potvin, Rimouski
spfbsl.com 418 723-2424

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
apbb.ca 418 228-5110

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
foretprivee.ca/centreduquebec/
819 697-2922

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA CÔTE-DU-SUD

1120, 6^e Avenue, bureau 400, La Pocatière
spbcs.ca 418 856-4639

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GASPÉSIE

172, boulevard Perron Est, New Richmond
spfgaspesie.com 418 392-7724

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud, Maniwaki
opbg.ca 819 449-6649

ALLIANCE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DES LAURENTIDES ET DE L'OUTAOUAIS

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
apflo.ca 819 623-2228

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
foretprivee.ca/mauricie/ 819 370-8368

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE PONTIAC

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org 819 647-2448

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

5185, rue Rideau, Québec
spfrq.qc.ca 418 872-0770

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

3635, rue Panet, Saguenay
spbsaglac.qc.ca 418 542-5666

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke
spbestrie.qc.ca 819 346-8906



Fédération des producteurs forestiers du Québec

555, boulevard Roland-Therrien,
bureau 565, Longueuil
foretprivee.ca • 450 679-0530

Fédération des producteurs forestiers du Québec

